

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Janvier à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Nespouls, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Nespouls, sous la présidence de Monsieur François PATIER, Maire de la commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2022

**Présents (15) :** Myrienne AUSSEL, Franck BARONI, Céline CAUSSE, Louise DEHON, Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Anthony LAFAILLE, Tiffany MADANCOS, Régis MARQUE, François PATIER, Sarah PEREZ, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Marie-Lore SANIS, Monique SERRE.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**Secrétaire de séance :** Mme AUSSEL Myrienne

### **Intervention de Manon DEVAUD, chargée de missions Chiroptères.**

Mme DEVAUD, nous a présenté le site Natura 2000 Abîmes de la Fage.

Il s'agit d'un site d'intérêt international (1 des 7 sites situé en Nouvelle Aquitaine)

Ce site a été désigné en 2008 pour la conservation des chiroptères (chauves-souris) et concerne uniquement l'entrée du gouffre, représentant une surface inférieure à 1 hectare.

En Limousin 26 espèces sont recensées sur les 36 connues sur le territoire national. Le gouffre de la Fage accueille 14 espèces pour l'hibernation.

Exemple d'espèces présentes et cohabitant dans le gouffre : Minioptère de Schreibers, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Murin à moustaches, Grand Rhinolophe.....

L'enjeu principal sur ce site est la préservation de ces colonies en garantissant leur sécurité et leur tranquillité. Des engagements allant dans ce sens ont été pris par les gérants du site.

Les diminutions de ces espèces peuvent s'expliquer par la présence de l'autoroute, des prédateurs, d'importantes déforestations.

La Charte du site Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements, contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels de ces

diverses espèces. Cette charte a été proposée à plusieurs communes environnantes à celle de Noailles, dont Nespouls.

Mme DEVAUD se propose de faire une animation au sein de l'école.

\*\*\*\*\*

- Ouverture de séance du 14<sup>ème</sup> conseil municipal du Mandat.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'ensemble des élus l'approbation du dernier compte rendu de séance qui s'est tenu le 7 Décembre 2021, envoyé par mail à tous les élus.

### **I) APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS**

« Approuvé à l'unanimité »

Secrétaire de séance : Myrienne AUSSEL

Prochain conseil municipal fixé au 22 Mars 2022

### **II) TOUR DE TABLE DES ELUS.**

Remerciements à Monique SERRE pour l'élaboration du journal qui a de plus en plus de succès.

Franck BARONI : Livraison et pose des panneaux pour début 2022.

Louise DEHON et Sarah PEREZ : Problème des chasseurs qui ont chassé et tiré le sanglier en plein bourg de Favars.

Tiffany MADANCOS : Travaux d'enfouissement télécom : prévus fin Février. Remerciements pour le travail des infirmières. Proposition d'animations diverses.

Audrey DUMOND : travaux de ralentissement fait à la Fond Trouvée sans résultat. Proposition de pose d'un radar temporaire.

Marie-Lore SANY : 14 enfants actuellement absents (COVID). Amandine et ses élèves sont revenus enchantés de leur semaine à Chamonix. 2 élèves du CM2 vont quitter l'école en Février.

### **III) COMPTE RENDU DES REUNIONS**

#### ***Budget d'investissement prévisionnel 2022***

Acquisition terrain	54 500,00 €
Voirie 2021	1 390.00 €
Voirie 2022	50 000.00 €
Panneaux	1 700.00 €
Stade	18 000.00 €
Défibrillateur	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 590.00 €</b>

Total des recettes investissement : 464 040,79€

Total des dépenses : 464 040,79 € dont : Emprunts : 183 493,17 € RAR  
2021 : 122 648,11 € et investissement 2022 : 128 590,00 €

#### ***Chantiers :***

Les travaux de la classe d'Amandine et les travaux de l'agglomération concernant l'assainissement commenceront le Lundi 14 Février prochain.

Pour ce qui est travaux d'assainissement, une déviation sera mise en place au niveau du rond-point du stade.

Pour les travaux de la classe : des bénévoles se sont proposés pour déménager la classe.

### **IV) LES DELIBERATIONS**

#### **N° 1 : Délibération portant demande de DETR pour les travaux de voirie 2022**

Le montant estimatif des travaux s'élève à 58 725,25 €.

La nature de l'opération est éligible à une demande de DETR auprès de Mme La Préfète au titre des « travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire »

Plan de financement :

DETR : 35% du coût H.T soit	20 553,84 €
Subvention du Conseil Départemental	10 000,00 €
Reste à financer H.T:	28 171,41 €

◇ **Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal**

**N°2 : Délibération portant demande de subvention, dans le cadre du contrat de solidarité, auprès du Conseil départemental, pour la rénovation énergétique de la salle de classe de l'école.**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15/12/2021 pour analyser les offres des entreprises ayant répondu pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la salle de classe. Sur les 12 entreprises contactées, 5 seulement ont répondu.

- 1) Lot Plâtrerie, isolation, peinture :
- DESCAT : 15 673 € H.T
- Intérieur Concept 15 413,20 € H.T

2) Lot 2 Menuiserie :

- LACHEZE : 3 754 € H.T

3) Revêtement de sol

- MIZZARO : 4 675 € H.T
- DEVECIS : 4 760 € H.T

4) Electricité

- BRIVE ELECTRICITE 7 383,27€ H.T

La commission propose de retenir les entreprises les mieux placées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

. Lot 1 Intérieur Concept : 15 413,20 € H.T

. Lot 2 Lachèze : 3 754,00 € H.T

. Lot 3 Mizzaro : 4 675.00 € H.T

. Lot 4 Brive électricité : 7 383,27 € HT

Autorise le Maire à signer les marchés

Prévoit les crédits au budget.

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N°3 : Délibération portant demande de DETR pour l'installation d'un défibrillateur.**

Mr Le Maire propose au Conseil municipal d'installer un défibrillateur sur l'extérieur de la nouvelle mairie.

Le montant estimatif pour l'achat d'un défibrillateur est de 1 360€ H.T

La subvention DETR est de 40% du coût H.T soit 544.00€

Le reste à financer est de 816.00 € H.T

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N° 4 : Délibération concernant la demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'équipement informatique de la Mairie.**

Mr le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du département, conformément au contrat de solidarité communal 2021/2023 passé avec le département, par lequel il est proposé une aide pour l'équipement informatique de la mairie.

Montant de l'équipement informatique 7 985,00€ H.T

Aide du département : 1 996,25 € H.T

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N° 5 : Demande de subvention auprès de département pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie.**

L'entreprise retenue est B. Energy pour un montant de 32 787,72 € H.T

Mr le Maire propose de solliciter l'aide du Département qui serait de 7 680,00 € H.T

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N° 6 : Demande de subvention auprès de département pour les travaux du stade.**

Le montant total des devis s'élève à 14 806,04 € H.T

- |                            |                |
|----------------------------|----------------|
| - EP Ingénierie (arrosage) | 6 400.00 € H.T |
| - CAP Maçonnerie           | 2 936.04 € H.T |
| - Hexaclos (portail)       | 5 470.00€ H.T  |

Mr le Maire propose de solliciter l'aide du Département qui serait de 4 441,80 € H.T

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N° 7 : Contrat d'acquisition et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile et du site internet Intramuros.**

Mr Le Maire propose au conseil municipal de souscrire un contrat pour l'acquisition et maintenance pour l'utilisation de l'application mobile et du site internet Intramuros.

Intramuros est une application qui permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour un montant H.T de 1 485€ (dont 3 mois sont offerts).

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N° 8) Désignation d'un prestataire pour l'entretien des climatisations de la Mairie.**

2 Entreprises ont été sollicitées : Ent ROUSSY devis : 237 € , Ent Bouscat 304 €

L'entreprise Bouscat a été retenue, car cette dernière a procédé à l'installation du matériel et de ce fait, suit 1 garantie des climatisations.

◇ Délibération approuvée à 14 voix. 1 voix contre (Mr Alain LACOTTE)

**N° 9 : Délibération portant sur la demande de subvention auprès du conseil département pour la rénovation énergétique de la salle de classe.**

Montant total des travaux : 31 225,47 € H.T

Auquel il faut rajouter la maîtrise d'œuvre réalisé par MAAD pour un montant de 4 500.00 € H.T (délibération prise le 19.10.2021) pour un montant total de 35 725,47 € H.T

Mr le Maire propose de solliciter l'aide du Département qui serait de 8 931,37€ H.T

◇ Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**N° 10) Désignation de représentants à la commission intercommunal pour l'accessibilité.**

Le 13/12/21, il est demandé à la commune de Nespouls de désigner ses représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité (1 titulaire et 1 suppléant)

Ces derniers sont : Monique SERRE en qualité de représentant titulaire, Mr Bernard ROCHE en qualité de représentant suppléant.

◇ **Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal**

#### **N° 11 Indemnités pour le gardiennage de l'église communale.**

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis le 24/04.2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2021 à 479.86€ pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice du culte ; 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal propose de confier le gardiennage de l'église à Mme Geneviève LE MERRER pour une indemnité fixée à 150 €.

Cette indemnité sera perçue au titre de l'année 2021 et les années suivantes.

◇ **Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal**

#### **N° 12 Délibération concernant le renouvellement du contrat QUALYSE**

Mr le Maire explique qu'il est obligatoire de faire analyser les aliments prêts à consommer et l'eau de la cantine scolaire.

Le laboratoire Qualise est en charge de la réalisation de ses analyses.

Mr le Maire propose de renouveler ce contrat pour 2022 et les années suivantes

◇ **Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal**

### **VI) INFORMATIONS DIVERSES**

- Les ateliers numériques vont commencer début Mars
- Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire, pour la fonction publique, avant fin Février 2022. Cette protection sociale a pour but de proposer une complémentaire santé ou prévoyance ou les 2. Un entretien avec le personnel communal doit avoir lieu, afin de connaître leur besoin et leur proposer une complémentaire.
- La borne incendie devrait être rapprochée de la station-service.
- La commune recherche une entreprise de plomberie ou un artisan plombier

### **VII) CALENDRIER**

#### **Elections Présidentielles**

Dimanche 10 et 24 Avril 2022

**Elections législatives**

Dimanche 12 et 19 Juin 2022

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir s'inscrire auprès de la secrétaire de Mairie, afin d'assurer les permanences pour ces élections.

Fin de séance.

Prochain conseil municipal : 22 MARS 2022